

**Appel à propositions d'articles pour le numéro 32 de la revue *Projets de paysage*, pour les rubriques « Dossier thématique » et « Matières premières »**

**Date limite de réception des résumés : 16 septembre 2024**

**Date de parution du numéro : juillet 2025**

**Paysages et aires protégées : quelles connaissances pour quels enjeux ? Quelles perspectives entre recherche et action ?**

*Coordination : Sylvie Servain (École de la nature et du paysage, Insa Centre Val de Loire, UMR 7324 Citeres) et Yves Petit-Berghem (École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille, Larep)*

## **Argumentaire**

La revue *Projets de Paysage* propose pour ce numéro de regrouper des contributions abordant les paysages des aires protégées.

Depuis quelques années, le développement des politiques de protection et de conservation de la nature et de la biodiversité aux échelles internationale et nationale (Babou, 2019 ; Maris 2018) implique, entre autres, la création de nouvelles aires protégées ou l'extension de celles existantes. Cette évolution conduit à renforcer la protection mais peut générer localement des conflits sur les approches de gestion du fait notamment de différences entre les représentations sociales des acteurs, et même amener à une exclusion sociale (Amelot et André-Lamat 2009 ; Glon et Hinnewinkel, 2009). Bien que précisément nommée comme étant un « espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associées<sup>1</sup> », l'aire protégée renvoie à une disparité réglementaire d'objectifs et de moyens mais également de niveaux de protection (Maris 2018). Nous avons choisi de positionner ce numéro en utilisant le terme d'aire protégée en référence à la Stratégie nationale des aires protégées 2030 (SNAP, 2030), qui affiche comme objectif de placer 30 % du territoire français sous protection d'au moins un type d'espace protégé et 10 % du territoire sous protection forte. Cette démarche amène en effet à s'interroger sur les

---

<sup>1</sup> Définition de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) (UNEP-WCMC, IUCN and NGS, 2020) qui fait référence pour les politiques publiques et la réglementation.

modalités de la mise en œuvre de cette stratégie ainsi que sur les possibles conséquences sur les paysages et leurs évolutions ainsi que pour les projets de paysage. Soulignons que certains travaux en géographie utilisent le terme d'« espace protégé » en y associant une dimension sociale affirmée, comme l'illustre la définition donnée dans l'atlas des aires protégées (Laslaz *et al.*, 2020), qui introduit le fait que ce soit une « étendue socialement investie de valeurs ».

Si on retrace un rapide historique de la construction des aires protégées et plus particulièrement des lois françaises dédiées ou en lien, il apparaît que le premier élément fondateur au XIX<sup>e</sup> siècle est également lié au paysage (sa dimension esthétique) puisqu'il s'agit de la création de la réserve artistique de la forêt de Fontainebleau par décret impérial (13 avril 1861), à l'initiative des artistes de Barbizon. Par la suite, au XX<sup>e</sup> siècle, se mettent en place également des dispositifs de protection communs avec le paysage. Nous pouvons ici mentionner la loi du 21 avril 1906 organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique puis celle du 2 mai 1930 pour réorganiser la protection des monuments naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Si pour le paysage, il a fallu attendre la loi paysage (1993) puis la Convention européenne du paysage (2000), pour l'environnement les lois dédiées sont plus anciennes et nombreuses, comme celles sur les Parcs nationaux en 1960 (avec la création en 1963 du Parc de la Vanoise), les Parcs naturels régionaux en 1967 ainsi que la loi relative à la protection de la nature en 1976.

Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux renforce la protection et prévoit explicitement dans son article 1 que les paysages de la zone « cœur » fassent l'objet de mesures de protection, au même titre que les milieux et les espèces. Dans la continuité, la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages se donne pour ambition de protéger et valoriser le patrimoine naturel en reconnaissant le principe de préjudice écologique. Elle permet aussi de réaffirmer la place du paysagiste dans les projets de territoire en confortant les outils existants, tels que les plans de paysages ou les observatoires photographiques du paysage. Cette évolution est à mettre en lien avec les politiques publiques marquées par l'écologisation des pratiques des professionnels du paysage et de l'environnement (Dacheux-Auzière et Petit-Berghem, 2017).

Le parallèle entre la préservation des paysages, d'une part, et de la biodiversité, d'autre part, par les aires protégées montre des similitudes concernant l'élargissement des objets considérés, par une extension spatiale (Chadenas *et al.*, 2020), ainsi que le lien avec la notion de patrimoine (Bouisset et Degrémont, 2013) qui implique, dans un premier temps, une démarche de protection et de conservation plus que de gestion (Sgard, 2010). Une autre question sous-jacente est commune, il s'agit de la superposition des dispositifs de protection (Marage, 2022) qui engendre une complexité et une coexistence dont l'efficacité peut être interrogée (Laslaz *et al.*, 2023 ; Babou 2019). Notons également que la création de certaines aires protégées est parfois présentée comme une labellisation<sup>2</sup>, ce qui peut être mis en perspective avec les nombreux labels mobilisant les paysages de façon directe ou indirecte dans un cadre d'actions publiques territorialisées (Bénos et Milian, 2013 ; Voisin et Servain 2015).

---

<sup>2</sup> L'UICN a d'ailleurs créé une « liste verte des aires protégées » qui labellise la qualité de gestion et de gouvernance.

Concernant la mise en œuvre de la SNAP, qui est le point de départ de ce projet de numéro thématique, nous pouvons faire l'hypothèse que les niveaux et types de protection des aires protégées ont différents effets sur les paysages. En France, les réserves biologiques ou les cœurs de parcs induisent une protection forte tout en limitant l'accès aux zones protégées. Les paysages y sont peu impactés par les activités anthropiques et leur évolution est conditionnée à une batterie d'indicateurs destinés à assurer leur suivi écologique. Il en va autrement des Parcs naturels régionaux dont l'évolution des paysages s'inscrit dans une dynamique territoriale.

La protection forte, qui correspond à une protection réglementaire, concerne « une zone géographique dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace sont supprimées ou significativement limitées, et ce de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées » (SNAP 2030, ministère de l'Écologie, de l'Énergie et des Territoires, 2021). De ce fait, les activités présentes, qui modèlent les paysages, vont donc être modifiées ou éliminées alors qu'elles peuvent être, elles-mêmes, très souvent à l'origine de la biodiversité des milieux concernés et de leur intérêt écologique. Dans certains territoires marqués par des pratiques ancestrales (pastoralisme en montagne...), cela pose la question des ambivalences des objectifs de la protection qui est source de malentendus ou de tensions auprès des populations participant à la mise en patrimoine des « paysages naturels » (Derioz, 2010). Cette protection réglementaire forte et stricte peut se matérialiser par de l'acquisition foncière ou une forme conventionnelle, deux modes qui s'appliquent également à des territoires moins largement contraints ou qui conjuguent protection et ouverture au public (par exemple les espaces naturels sensibles). En France, actuellement, la protection conventionnelle est la plus développée, entre autres afin de mener conjointement développement des territoires et préservation du patrimoine naturel (UICN, 2010). Dans ce cas, il s'agit de fixer des orientations et des objectifs sans moyens coercitifs par des engagements contractuels regroupés au sein d'une charte (Laslaz *et al.*, 2020). La maîtrise foncière concerne des zones plus réduites et moins nombreuses.

Nous voyons bien là que les liens avec le paysage sont multiples et à différents niveaux, qu'il faut prendre en considération non seulement les statuts et objectifs des aires protégées, en relation avec les interactions nature-sociétés (Collot 2020 ; Cosson *et al.*, 2017) mais également les concepts et les modèles mobilisés comme la conservation intégrée (Lepart et Marty, 2009) ou la libre évolution (Barthod *et al.*, 2022).

Trois entrées thématiques découlant de ce qui précède sont proposées pour structurer ce numéro spécial.

## **Thème 1 – Diversité et évolutions des paysages des aires protégées**

Une aire protégée résulte dans la plupart des cas d'un processus normatif et politique qui conduit à la désignation d'un espace strictement délimité et protégé par la loi. Avant qu'elle ne soit protégée, l'aire n'a pas d'existence juridique mais elle a un passé avec des milieux et des paysages qui ont pu susciter différentes formes de regard et de représentation par la société. Aussi, l'acte de naissance d'une aire protégée n'est pas anodin et provient d'une volonté, à un moment, de sauvegarder un espace où les paysages sont médiatiquement mobilisés, soit comme révélateurs

d'une certaine esthétique environnementale à affirmer, soit comme indicateurs de dégradations environnementales à dénoncer. Ainsi, dans le cas d'un parc marin, avant d'être une aire protégée, il forme une étendue maritime appréciée pour la beauté de ses fonds, sa biodiversité, sa dimension patrimoniale et culturelle. La pollution marine (déchets en plastique, hydrocarbures...) et des pratiques irrespectueuses de la qualité des milieux (surfréquentation, nautisme, surpêche...) vont pousser les pouvoirs publics à classer une catégorie d'aire marine protégée pour contribuer à sa protection tout en promouvant le développement durable du milieu marin.

Le terme d'aire protégée, comme nous l'avons souligné, couvre en réalité une diversité d'emprises spatiales dédiées à la conservation. Des aires petites priorisant la conservation d'éléments naturels exceptionnels (un versant, une grotte, un îlot boisé...) se distinguent d'aires beaucoup plus vastes visant à protéger sur la longue durée l'intégralité écologique de zones naturelles non ou peu modifiées par les activités humaines (Dudlay, 2008). Entre ces deux niveaux, nous pouvons retrouver des parcs et forêts qui ont suscité les premières créations des aires protégées au XIX<sup>e</sup> siècle, la forêt de Fontainebleau en 1853, Yosemite en 1864 et le parc de Yellowstone en 1872. Cette diversité scalaire met en évidence la difficulté qu'il y a à identifier ou à définir une approche ou une stratégie unique pour en assurer la gestion. La situation se complique quand s'empilent les réglementations et les modes de gouvernance, en position transfrontalière quand plusieurs pays assurent la cogestion d'aires protégées sur la base d'approches, de politiques et de cadres réglementaires différents avec des priorités nationales variables.

Dans ce contexte, comment peuvent évoluer les paysages des aires protégées ? Quels modes de gestion mettre en place à l'intérieur des territoires strictement protégés et à leur périphérie immédiate ? Quels arbitrages entre une approche purement conservacionniste et une approche participative intégrant les pratiques et traditions locales ? Comment prendre en compte les savoirs et revendications des sociétés autochtones sans les déposséder de leurs terres, de leur culture ? (Blanc, 2020). Quand il s'agit de protéger, les moyens à disposition diffèrent d'un pays à un autre, d'une région à une autre (Kenneth *et al.*, 2012). En Europe, les paysages de la conservation sont-ils plus faciles à protéger que dans certaines autres régions où de nombreuses menaces affectent les aires protégées (braconnage de l'ivoire, exploitation illégale du bois, surpêche...) ?

Dans un autre registre, les paysages d'une aire protégée constituent parfois la vitrine de son principal gestionnaire (Laslaz *et al.*, 2023). C'est par exemple le cas de la forêt de Fontainebleau indissociablement liée à l'Office national des forêts (ONF) et aux forestiers qui, dès le départ, ont su dialoguer avec les artistes, trouver des compromis pour mettre en place des « séries artistiques » (Hotyat 2013) et, plus tard, d'autres lieux remarquables permettant au massif tout entier d'être classé en 1965 pour ses valeurs paysagères.

Les propositions pourront investiguer ces questions d'évolution des paysages des aires protégées en questionnant leurs trajectoires. Dans un contexte de changements globaux, impactant la biodiversité (Maris 2018), quels sont les enjeux pour l'évolution des paysages et comment y répondre ? Est-ce que la diversité des aires protégées implique également une évolution des paysages différenciée ? Dans un contexte de développement du tourisme et des loisirs de nature, comment concilier ces pratiques avec la protection de la biodiversité (Podgorski 2015 ; Perrin-Malterre 2020) et des paysages ?

## **Thème 2 – De nouvelles aires protégées, quelles conséquences sur les paysages et les territoires et quels acteurs mobilisés ?**

Le contexte des transitions écologiques et du changement climatique a entraîné ces dernières années une imbrication et une superposition des dispositifs de protection à l'origine d'effets contre-productifs car différentes structures et réglementations complexifient les modalités d'intervention et de gestion des aires.

La superposition des réglementations est un sujet sensible qui s'accompagne en général de conflits ou de tensions à propos des diverses décisions de gestion prises sur le territoire de l'aire et à proximité. Les tensions naissent souvent autour des valeurs sociales, culturelles et spirituelles car les aires protégées inspirent une philosophie selon laquelle toutes les formes de vie ont le droit d'exister et de coévoluer selon leur propre logique et dynamique. En cela, l'aire protégée participe à une meilleure compréhension des relations entre les humains et la nature et peut contribuer à développer une certaine éthique environnementale autour de valeurs communes à partager.

La création d'aires protégées a par ailleurs un coût (Fraser, 2009) et la logique d'empilement, avec différentes réglementations et structures qui agissent sur le même espace, ne va pas dans le sens d'une économie des dépenses. Cela amène à questionner la nécessité de développer de nouvelles aires protégées.

Cette diversité des aires protégées induit une diversité de gestion et d'acteurs impliqués, directement ou indirectement, elle est liée aussi à une variété d'objectifs qui peuvent se conjuguer. Il faut également préciser que d'autres dispositifs se mettent en place, comme les Parcs naturels urbains (Strasbourg et Aix-en-Provence), qui peuvent utiliser les aires protégées mais ne renvoient pas à une réglementation prédéfinie.

Les propositions pourront aborder la place des acteurs et leurs motivations, les modalités de gestion avant et après la mise en protection. Le classement en aire protégée a-t-il des incidences sur le regard porté sur les paysages et les représentations que les acteurs s'en font ? Sa création renforce-t-elle réellement la protection des paysages ou n'est-elle qu'une couche supplémentaire qui ne permet que de réguler réglementairement les projets d'aménagement du territoire sur terre ou en mer ? Comment et avec qui mettre en place les méthodes et outils scientifiques de la gestion des aires protégées en associant les usagers dans une optique de gestion durable des pratiques et des activités ?

Ainsi, comment les activités présentes dans les aires protégées, modelant la biodiversité et les paysages, vont-elles être intégrées ? Alors que les dispositifs de concertation se développent, quelle implication des acteurs (Jacob, 2020) et quelle place pour les habitants ? Alors que les paysages sont l'affaire de tous, comment redonner une place légitime au citoyen, trop souvent écarté des débats publics de conservation de la nature ?

## **Thème 3 – Quelles modifications des pratiques de projet dans les aires protégées ?**

Les objectifs de conservation des aires protégées impliquent l'utilisation d'un vocabulaire écologique, parfois ésotérique, pour désigner la nature et les valeurs qui leur sont associées (André-Lamat, 2020). Cette question des valeurs précédemment

évoquée renvoie à la conception de la relation humain/nature et à la place accordée à l'homme parmi les êtres vivants. Dans ces conditions, le paysage construit socialement est parfois exclu au profit d'une nature réduite à quelques espèces végétales ou animales emblématiques surprotégées. Différentes formes d'exclusion de la population amènent à produire un territoire clos, normatif, soustrait à l'usage commun où la valeur intrinsèque de la nature s'oppose à l'homme considéré comme prédateur ou suspect (Aubertin et Rodary, 2008).

La logique écologique impose souvent des zonages où il faut mettre à l'abri, protéger, prendre la défense, sans forcément y associer un argumentaire sur la nécessité de conserver, avec qui, comment, et pour combien de temps (Depraz, 2008). Pourtant, la question de la gestion à des fins de conservation comporte de nombreuses modalités qui jouent sur les statuts d'aires protégées (Laslaz *et al.*, 2023). Sans explication sur certaines limites que l'on impose par la loi ou certaines valeurs qui renvoient aux services écosystémiques associés, comment travailler avec efficacité en intégrant les systèmes de pensée intégrant les affects et les valeurs symboliques de tous les acteurs et parties prenantes des aires protégées ? Les sciences participatives peuvent aider pour coconstruire des connaissances puis mettre en place des actions permettant une meilleure compréhension des décisions. Mais, quand l'accès aux aires est réglementé, peut-on vraiment parvenir à une gouvernance plus collaborative et citoyenne du bien commun que constituent les ressources d'une nature que l'on ne souhaite pas toujours montrer ?

La question de la visibilité des paysages et du partage des ressources influe sur la dynamique d'un projet, de son instruction à sa mise en place. Les plans de paysage d'une aire protégée excluent les pratiques qui s'écartent de la conservation de la biodiversité, les paysages deviennent associés à des fonctionnalités écologiques, à des modèles d'action qui visent à contrôler la mobilité des hommes et des espèces. Ne pourrait-on pas imaginer d'autres dispositifs de protection sans un zonage qui protège la nature en imposant des fonctions et des pratiques et en excluant d'autres ?

Dans le contexte des aires protégées, n'assiste-t-on pas aujourd'hui à une mise en ordre de la nature et des paysages laissant en définitive peu de marges de manœuvre pour les professionnels du paysage et de l'environnement ? Le risque n'est-il pas de conduire à des projets de paysage où la création s'affaiblit et où la nature n'est qu'administrée (Terrasson, 1997) sans prendre en compte la diversité des perceptions et des imaginaires qu'elle suscite ? Par leur capacité à scénariser les paysages et à sensibiliser le grand public, les paysagistes ont-ils les moyens d'instaurer des approches de la conservation moins ascendantes et mieux comprises par les populations locales ? Quels sont et quels peuvent être les projets de paysage dans les aires protégées ? En quoi cela peut-il influencer sur les pratiques paysagistes ? Les professionnels du paysage peuvent déjà y intervenir, par exemple les PNR ou les parcs nationaux. Quel peut être le rôle du paysage et du paysagiste dans l'extension ou la création d'une aire protégée et afin de dépasser certains conflits ?

## **Les rubriques**

Cet appel à propositions d'articles concerne deux rubriques de la revue *Projets de paysage*. Le « Dossier thématique » rassemble des contributions à caractère scientifique tandis que la rubrique « Matières premières » accueille des contributions,

témoignages d'expériences, pouvant servir de matière à réflexion ou de complément aux contributions de la première rubrique.

Pour ce numéro, des contributions qui viennent de professionnels intervenant sur le territoire d'aires protégées sont particulièrement attendues ainsi que des approches ou expérimentations liées à de la recherche-action.

**Les auteurs veilleront à préciser clairement le (ou les) thème(s) de réflexion auxquels ils souhaitent contribuer et la rubrique pour laquelle ils soumettent leur article.**

## Bibliographie

Amelot, X., et André-Lamat, V., 2009, « La nature enfermée ou l'aire protégée comme norme de protection d'un bien commun menacé », *Géographie et cultures*, n° 69, p. 81-96., mis en ligne en décembre 2015, URL : <http://journals.openedition.org/gc/3580> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/gc.3580>.

André-Lamat V, 2020., « Aires protégées », dans Alexandre, F. (dir.), *Dictionnaire critique de l'Anthropocène*, CNRS Éditions, p. 33-35.

Angu, K., Pélissier, C., Nicodène, T., 2012, « La gestion des aires protégées dans les paysages du PFBC : un état des lieux », dans Wasseige, C., De Marcken, P., Bayol, N., Hiol Hiol, F., Mayaux, P., Desclée, B., Nasi, R., Billand, A., Defourny, P et Eba'a, R. (dir.), *Les Forêts du bassin du Congo. État des Forêts*, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, p. 185-206.

Aubertin, C., Rodary, E., 2008, « Aires protégées, espaces durables », Montpellier, IRD Editions.

Babou, I., 2019, « Patrimoines de papier. Superposition des aires naturelles protégées et développement territorial dans l'île de Lanzarote (Canaries, Espagne) », *VertigO*, vol. 19 n° 2, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/25560> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.25560>.

Barthod, C., Dupouey, J.-L., Larrère, R., et Sarrazin, F., 2022, « La libre évolution, un concept aux multiples facettes », *Revue forestière française*, vol. 73, n° 2-, p. 105-114, URL : <https://doi.org/10.20870/revforfr.2021.5421>

Bénos, R. et Milian, J., 2013, « Conservation, valorisation, labellisation : la mise en patrimoine des hauts-lieux pyrénéens et les recompositions de l'action territoriale », *VertigO*, hors-série 16, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/13631> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.13631>

Blanc, G. 2020. Une histoire environnementale de la nation : regards croisés sur les parcs nationaux du Canada, d'Éthiopie et de France. Éditions de la Sorbonne.

Bouisset, C. et Degrémont, I., 2013, « Patrimonialiser la nature : le regard des sciences humaines », *VertigO*, hors-série 16, URL :

<http://journals.openedition.org/vertigo/13542> ;  
<https://doi.org/10.4000/vertigo.13542>

DOI :

Chadenas, C., Andreu-Boussut, V., Barthou, C., Michel, X. et Lajarte, A. de, 2020, « La gouvernance des espaces protégés : vers un partage de la nature ? » *VertigO*, vol. 20 n° 1, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/27491> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.27491>

Collot, P.-A., 2020, « Un dispositif d'accès et de partage des avantages sans peuple autochtone ni communauté locale ou les omissions de la loi française pour la reconquête de la biodiversité ». *VertigO*, vol. 20, n° 1, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/27946> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.27946>

Cosson, A., Therville, C., Mathevet, R., Arpin, I. et Bioret, F., 2017, « Dynamiques d'intégration des espaces naturels protégés en France : une approche comparative entre parcs nationaux et réserves naturelles », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 25, n° 3, URL : <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2017-3-page-230.htm>

Dacheux-Auzière, B. et Petit-Berghem, Y., 2017, « Quelle écologisation de la pratique des paysagistes concepteurs », *Projets de paysage*, n° 13, URL : <http://journals.openedition.org/paysage/5536> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/paysage.5536>

Depraz, S., 2008, *Géographie des espaces naturels protégés. Genèse, principes et enjeux territoriaux*, Paris, Armand Colin.

Dério, P., 2010, « Les ambiguïtés de la patrimonialisation des « paysages naturels » », *Sud-Ouest européen* [En ligne], 30 |, mis en ligne le 17 février 2016, consulté le 18 juin 2024. URL : <http://journals.openedition.org/soe/1220> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/soe.1220>

Dudley, N. (dir.), 2008, « Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées », Gland, IUCN.

Fraser, C., 2009, *Rewilding the World. Dispatches from the Conservation Revolution*, New York, Metropolitan Books.

Glou, É., et Hinnewinkel, C., 2009, « Introduction », *Géographie et cultures*, n° 69, n° 9, p. 3-10, mis en ligne en novembre 2015, URL : <http://journals.openedition.org/gc/3531> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/gc.3531>.

Hotyat M., 2013, « Impact des activités touristiques en forêt de Fontainebleau du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours », *Bulletin de l'association de géographes français*, n° 90-2, p. 219-231, mis en ligne en janvier 2018, URL : <http://journals.openedition.org/bagf/2328> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/bagf.2328>



Jacob, T., « “La triple conservation” comme technologie de gouvernement », 2020, *VertigO*, vol. 20, n° 1, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/27591> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.27591>

Laslaz, L., Robert-Kéritel, A., Vial-Pailler, C., Noûs, C., 2023, « La fabrique de la protection. Faire et défaire les réserves naturelles pour construire leur acceptation sociale », *Développement Durable et Territoires*, vol. 14, n° 1, URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/22521> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.22521>

Laslaz, L., Milian, J. et Cadoret, A., 2023, « Dans la jungle des espaces protégés. Multitude, imbrication et superposition des dispositifs de protection en France », *Géococonfluences*, URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/la-france-des-territoires-en-mutation/articles-scientifiques/superposition-des-espaces-proteges>

Laslaz, L., Cadoret, A., et Milian, J., 2020, *Atlas des espaces protégés en France. Des territoires en partages ?*, Paris, Muséum d'histoire naturelle.

Lepart, et Marty, P., 2009, « Sortir des espaces protégés pour conserver la biodiversité », *Géographie et cultures*, n° 69, p. 11-24, mis en ligne en décembre 2015, URL : <http://journals.openedition.org/gc/3534> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/gc.3534>.

Marage, D., 2022, Le “mille-feuille” des labellisations d’aires protégées en France : entre indigestion locale, complémentarité régionale et cohérence nationale. Les labels. Quels enjeux pour le développement de nos territoires alpins ? », Mont-Dauphin, communauté de communes Guillestrois-Queyras et Parc naturel régional du Queyras, URL : <https://hal.science/hal-03535173>

Maris, V., 2018, « Les aires protégées dans l’Anthropocène », dans Beau, R. et dans Larrère, C. (dir), *Penser l’anthropocène*, Presses de SciencesPo.

MTE (ministère de la Transition écologique), 2021, « Stratégie nationale pour les aires protégées 2030 », 82 p.

Perrin-Malterre, C., 2020, « Une démarche originale de gestion concertée pour préserver la quiétude de la faune sauvage : Biodiv’sports de montagne », *VertigO*, vol. 20, n° 1 URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/28127> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.28127>

Podgorski, F., 2015, « Les stratégies communicationnelles des parcs nationaux français pour concilier protection de la nature et développement touristique », *Dynamiques environnementales*, n° 35, p. 186-203, mis en ligne en janvier 2016, URL : <http://journals.openedition.org/dynenviron/1205> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/dynenviron.1205>.

Sgard, A., 2010, « Le paysage dans l’action publique : du patrimoine au bien commun », *Développement durable et territoires*, vol. 1, n° 2, URL :

<http://journals.openedition.org/developpementdurable/8565> ; DOI :  
<https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8565>

Terrasson, F., 1997, *La Peur de la nature*, Paris, Sang de la Terre.

Voisin, L. et Servain, S., 2015, « Le paysage labellisé du Val de Loire, patrimoine mondial : proximité et distance avec le paysage ordinaire de l'agglomération de Blois (Loir-et-Cher) », dans Fournier, M., *Labellisation et mise en marque des territoires*, Tours, Presses Universitaires Blaise Pascal, coll. « CERAMAC », vol. 34, p. 413-430.

## Modalités de soumission

- Un résumé de 2 pages (soit environ 6 000 signes), comprenant une bibliographie indicative, 5 mots-clés et la mention du ou des champ(s) disciplinaire(s), devra être envoyé le **lundi 16 septembre 2024 au plus tard** à Emmanuelle Passerieux-Gibert : [projetsdepaysage@gmail.com](mailto:projetsdepaysage@gmail.com) ;
- la rubrique (« Dossier thématique » ou « Matières premières ») et le thème choisis doivent impérativement être précisés ;
- les résumés doivent être envoyés au format .doc et non PDF ;
- une sélection sera faite à partir de ces résumés et la commande des textes aux auteurs sera envoyée le **lundi 30 septembre 2024** ;
- les textes devront impérativement être envoyés le **lundi 6 janvier 2025 au plus tard** à Emmanuelle Passerieux-Gibert : [projetsdepaysage@gmail.com](mailto:projetsdepaysage@gmail.com) ;
- calibrage impératif des textes pour le dossier thématique : entre 30 000 et 50 000 signes, espaces, notes et bibliographies comprises. Les textes plus longs ne pourront être acceptés ;
- calibrage impératif des textes pour la rubrique « Matières premières » : entre 15 000 et 30 000 signes, espaces, notes et bibliographies comprises. Les textes plus longs ne pourront être acceptés ;
- les fichiers devront contenir le texte et les images et ne pas dépasser 10 Mo ;
- pour la présentation des textes et les consignes à suivre, veuillez impérativement consulter le site Internet de la revue à l'adresse suivante : <https://journals.openedition.org/paysage/278>

## Les comités

**Directrice de publication** : Alexandra Bonnet

### Comité de rédaction

- Nathalie Carcaud, professeure de géographie à l'Institut Agro (pôle paysage d'Angers), UMR 6590 CNRS ESO (Espaces et sociétés)
- Bernard Davasse, géographe, professeur à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, Passages-UMR 5319 CNRS
- Élise Geisler, maîtresse de conférences en sciences et architecture du paysage à l'Institut Agro (pôle paysage d'Angers), UMR 6590 CNRS ESO (Espaces et sociétés)

- Catherine Grout, professeure en esthétique, HDR, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, Laboratoire Conception Territoire Histoire Matérialité (Lacth)
- Dominique Henry, paysagiste (DPLG), géographe (PhD), maître de conférences en ville et territoire à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, Laboratoire Conception Territoire Histoire Matérialité (Lacth) et Passages-UMR 5319 CNRS
- Cyrille Marlin, paysagiste et géographe, maître de conférences HDR à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, laboratoire Passages-UMR 5319 CNRS
- Alexis Metzger, géographe, enseignant chercheur contractuel en histoire et culture du paysage, École de la nature et du paysage, Insa Centre Val de Loire, UMR 7324 Citeres (CNRS-université de Tours-Insa CVL)
- Yves Petit-Berghem, géographe, professeur à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille, Laboratoire de recherche en projet de paysage (Larep)
- Sylvie Servain, géographe, professeure des universités, École de la nature et du paysage de Blois, Insa Centre Val de Loire, UMR 7324 Citeres (CNRS-université de Tours-Insa CVL)
- Monique Toubanc, sociologue, ingénieure paysagiste, maîtresse de conférences honoraire à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille, Laboratoire de recherche en projet de paysage (Larep)

### **Comité scientifique**

- Sabine Bouché-Pillon, maîtresse de conférences en écologie urbaine, département, École de la nature et du paysage de Blois, Insa Centre Val de Loire, UMR 7324 Citeres (CNRS-université de Tours-Insa CVL)
- Sylvie Brosseau, architecte-chercheur, université Waseda à Tokyo
- Serge Briffaud, historien, professeur à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, chercheur à Passages-UMR 5319 CNRS
- Béatrice Collignon, géographe, professeure à l'université de Bordeaux-Montaigne, directrice de l'UMR Passages 5319
- Hervé Davodeau, maître de conférences HDR en géographie à l'Institut Agro (pôle paysage d'Angers), UMR 6590 CNRS ESO (Espaces et sociétés)
- Gérald Domon, géographe, École d'architecture de paysage, université de Montréal
- Pierre Donadieu, professeur émérite en sciences du paysage à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille
- Sabine Ehrmann, artiste, docteure en esthétique, enseignante à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille (ENSAPL), chercheuse du Laboratoire Conception Territoire Histoire Matérialité (Lacth)
- Georges Farhat, architecte, historien des jardins et du paysage, Associate Professor, université de Toronto et membre fondateur du Laboratoire de l'École d'architecture de Versailles (Léav)
- Viviana Ferrario, professeure en géographie à l'université IUAV de Venise

- Marina Frolova, géographe, professeure au département de géographie régionale et physique, faculté de philosophie et de lettres, université de Grenade
- Josefina Gómez Mendoza, professeure émérite de géographie à l'université Autónoma de Madrid, membre de l'Académie royale d'histoire d'Espagne et de l'Académie royale d'ingénierie civile
- André Guillerme, professeur d'histoire des techniques au Conservatoire national des arts et métiers à Paris
- Fabienne Joliet, professeure de géographie à Agrocampus Ouest (pôle paysage d'Angers), UMR 6590 CNRS Espaces et sociétés (ESO)
- Laurent Matthey, géographe, professeur assistant, département de géographie et environnement de l'université de Genève
- Francesca Mazzino, professeure en architecture du paysage, coordonnatrice du master interuniversité « projet des espaces verts et du paysage », université de Gênes
- Yves Michelin, géographe et agronome, professeur à VetAgroSup
- Diego T. Moreno, professeur de géographie, coresponsable du Laboratoire d'archéologie et d'histoire environnementale (LASA), DAFIST-DISTAV, université de Gênes (Italie)
- Philippe Poullaouec-Gonidec, architecte, paysagiste et plasticien, directeur de la chaire Unesco en paysage et environnement (Cupeum) et de la chaire paysage et environnement (Cpeum), professeur à l'École d'architecture de paysage de l'université de Montréal (Canada)
- Sylvie Salles, architecte et urbaniste, École nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine
- Anne Sgard, professeure de géographe, université de Genève
- Nicole Valois, professeure à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal (Canada)